



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/OLIVE OIL.10/L.1/Add.3
26 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL et
FRANÇAIS seulement

Conférence des Nations Unies pour la négociation
d'un accord destiné à succéder à l'Accord international
de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table,
tel qu'amendé et prorogé en 1993
Genève, 25-29 avril 2005
Point 7 de l'ordre du jour

**Élaboration d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1986 sur
l'huile d'olive et les olives de table, tel qu'amendé et prorogé en 1993**

**Projet d'annexe A approuvé par le Comité plénier et transmis
au Comité de rédaction**

ANNEXE A

Quotes-parts de participation aux budgets de l'Organisation
établies conformément à l'article 8*

Algérie	11
Communauté européenne	801
Croatie	5
Égypte	8
Iran (République islamique d')	5
Israël	5
Jamahiriya arabe libyenne	5
Jordanie	7
Liban	5
Maroc	25
République arabe syrienne	45
Serbie-et-Monténégro	5
Tunisie	73
Total	1 000

* Calculées en fonction de la production moyenne pour la période 1997/1998 – 2002/2003 et des exportations moyennes pour la période 1998-2003.